Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260309-DEL202603013-DE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN**

**SÉANCE DU 09/03/2026**
**DATE DE CONVOCATION** : 24/02/2026
**CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19 (quorum : 10)
**PRÉSENTS** : 17 **POUVOIRS** : 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

**PRÉSENTS** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME

**POUVOIRS** : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY

**ABSENTS** : Géraldine TRONCA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bruno LEROY

**Ressources humaines 2026.03.013 SERVICE RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'APPRENTI À COMPTER DU 03/07/2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
**Vu** le budget communal,
**Vu** la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
**Vu** le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
**Vu** le décret n°2016-1998 du 30 décembre 2016,
**Vu** le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage,
**Vu** le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage,
**Vu** la proposition du bureau municipal,
**Vu** le tableau des emplois,
**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, compte tenu du diplôme préparé par le postulant et des qualifications requises par lui,
**Considérant** qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage au bénéfice du service des ressources humaines,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste non permanent d'apprenti, à temps complet, à compter du 3 juillet 2026,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions de Madame Patricia PERSAIS et de Monsieur Yannick TRINQUART), le conseil municipal,**

- **Crée un poste d'apprenti au service des ressources humaines à compter du 3 juillet 2026 jusqu'au 2 juillet 2027 inclus,**
- **Dit que la présente délibération annule la délibération précédente qui créait un poste d'apprenti au sein du même service, et Précise que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,**
- **Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis,**
- **Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN R.F. 35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Bruno LEROY